



Le Petit Cahier de la CGT Éduc'action

Numéro 53

Décembre 2018

Équipe nationale 1er degré

Henri BARON
Elena BLOND
Fabienne CHABERT
Antoine DIERSTEIN
François-Xavier
DURAND
Malika GAUDEL
Jean GRIMAL
Yvon GUESNIER
Chrystel LEVARDON
Marc LE ROY
Jérôme SINOT

Illustrations

Marc LE ROY
Vincent PINCHAUX

Dans ce numéro :

| | |
|-----------------------------------|-------|
| Édito | 1 |
| Mouvement interdépartemental | 2 |
| Évaluations nationales | 2-3 |
| Direction d'école | 4 |
| Mouvement intradépartemental | 5 |
| Élections professionnelles | 6-7 |
| Éducation prioritaire | 8-9 |
| CAPPEI / RASED | 10-11 |
| AESH & élections professionnelles | 12 |

L'édito

Lutter, c'est aussi voter CGT Éduc'action !

Depuis plusieurs semaines, les mobilisations dans l'Éducation se multiplient et prennent différentes formes. Plus généralement, la CGT se mobilise très largement contre les contre-réformes capitalistes menées par les différents gouvernements qui anéantissent nos acquis sociaux.

Face à cette multiplication d'actions, de grèves et autres éléments de bataille, les collègues semblent interrogatif·ves sur les résultats obtenus par ces mobilisations.

Aujourd'hui, **la CGT Éduc'action estime que la contestation peut aussi se faire par le biais du vote. Ainsi, voter CGT Éduc'action au moment des élections professionnelles de novembre-décembre, c'est agir directement pour exiger une transformation de notre modèle social et pédagogique.** Voter CGT Éduc'action, c'est renforcer la CGT au sein de l'Éducation nationale. C'est porter un projet d'École qui rompt avec celui existant et qui reproduit sans cesse les inégalités, précarise nos métiers, savoirs et savoir-faire.

Voter CGT Éduc'action, c'est montrer à notre ministre que nous pouvons peser directement sur ses orientations et nous opposer à ses injonctions. Voter CGT Éduc'action, c'est user de son droit de vote et d'expression pour être entendu.

Voter CGT, c'est montrer notre attachement à un service public national d'éducation et à une idée précise des services publics sur tout le territoire. Voter CGT Éduc'action, c'est exiger une autre École qui permette l'émancipation de tou·tes nos élèves et respecte nos conditions de travail.

Alors n'hésitez pas, du 29 novembre au 6 décembre, votez et faites voter CGT Éduc'action !

Jérôme SINOT



Pédagogie

Évaluations nationales CP-CE1 : il est temps de dire stop !

Le ministre Blanquer a la volonté politique et idéologique d'instaurer des évaluations ayant comme unique objectif d'imposer des pratiques pédagogiques (formulées par les neuroscientistes), de faire des enseignant·es de simples exécutant·es et donc de les déposséder de leur métier.

Les collègues s'interrogent sur leurs responsabilités et capacités à s'opposer à de telles pratiques. Si une première vague de protestation intersyndicale a déjà eu lieu en septembre et octobre, les réponses du ministre sont quasi inexistantes et les pressions à l'égard des collègues refusant de saisir les résultats se sont intensifiées à l'approche de la fermeture du serveur.

Ces évaluations ont provoqué stress chez les élèves et les familles et incompréhension voire violence psychologique chez les personnels.

Nous vous proposons donc de signer et faire signer sans attendre cette pétition. Armées

de ces signatures, nous pourrions mieux résister collectivement aux pressions et aux futures évaluations du ministre (évaluations CP 100% réussite, février...), mais nous aurons aussi tout le poids nécessaire pour faire reculer Blanquer.

Pétition à imprimer en ligne sur notre site :

<http://cgteducation1d.ouvaton.org/Nous-ne-voulons-plus-de-ces-evaluations-nationales>



Permutations nationales, c'est parti !

Alors que depuis des années les résultats des permutations sont catastrophiques et que la situation des personnels est dramatique (moins de 25% des demandes de mutations acceptées), le ministère n'a rien changé cette année aux grands équilibres du mouvement national et du barème. Aucun levier nécessaire n'a été revu ou modifié : toujours un calibrage académique contraignant, aucun recrutement massif fluidifiant le mouvement...

La quasi seule avancée du mouvement national, cette année, est la sécurisation juridique permettant ainsi d'étendre les priorités légales comme l'autorité parentale conjointe ou un geste en faveur des territoires d'outre-mer.

La CGT Educ'action retient surtout que la gestion des personnels se fait dans un lourd contexte d'austérité et de réduction des effectifs. Une très longue et dure période s'ouvre donc pour les collègues souhaitant changer de département.

Malgré tout, **la CGT Educ'action reste auprès des personnels pour les épauler, les conseiller et les aider à faire valoir leurs droits. N'hésitez pas !**

Notre dossier en ligne sur notre site.

<http://cgteducation1d.ouvaton.org/Permutations-Interdepartementales-Premier-degre-2019>



Lettre-Pétition adressée au ministre de
l'Éducation nationale

**« Nous ne voulons plus de ces
évaluations nationales »**

Monsieur le Ministre,

Par la présente, les enseignant·es soussigné·es tiennent à vous faire savoir qu'ils et elles ne sont pas dupes de la soi-disant démarche d'évaluation à laquelle vous les contraignez. *Nous ne sommes pas dupes* de la soi-disant scientificité de ces épreuves qui, en se centrant sur des notions que les élèves ne peuvent avoir acquises, visent à démontrer abusivement les « failles » de l'école publique pour faire avaliser ensuite votre politique et vos méthodes.

Nous ne sommes pas dupes de votre soi-disant bienveillance, nous qui avons pu mesurer dans nos classes à quel degré de stress vous avez plongé des enfants de 6 ans aux premiers jours de leur scolarité élémentaire, en leur imposant ces tests inadaptés.

Nous ne sommes pas dupes de votre soi-disant École de la confiance, nous qui savons qu'au-delà des compétences des élèves, c'est la conformité des pratiques enseignantes que vous visez, et la mise en concurrence des écoles entre elles.

Nous ne sommes pas dupes de votre « compétence » à gérer les personnels, vous qui utilisez des pédagogues comme opérateurs de saisie des réponses des élèves, au mépris de leur capacité à évaluer et analyser les résultats, mais surtout de leur inventivité professionnelle.

Nous ne sommes pas dupes de leur caractère soi-disant neutre alors même que la déconstruction des savoirs et savoir-faire en compétences, tout au long de la scolarité, répond à l'objectif idéologique d'affaiblir les diplômés et au-delà, les prétentions salariales.

Nous ne sommes pas dupes des réels objectifs de ces évaluations visant avant tout à justifier votre idéologie.

Nous, soussigné·es, nous ne voulons plus de ces évaluations et nous ne manquerons pas de faire savoir aux usager·ères les distorsions de la réalité que vous avez entreprises au sujet de leurs enfants.

| NOM | PRÉNOM | VILLE | SIGNATURE |
|-----|--------|-------|-----------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Métier

Direction d'école : vers des directeur·trices poids-lourds ?

Le ministre Blanquer a annoncé un changement à venir du statut du·de la directeur·trice par le biais d'une nouvelle loi. Si les contours ne sont pas clairement définis pour le moment, quelques grandes lignes sont déjà tracées.



Tout d'abord, il s'agirait de renforcer le lien entre le collègue et l'école, afin de renforcer, selon ses mots, l'Ecole du Socle. Cette piste avait été déjà évoquée en octobre dans un rapport établi par deux députés (Rilhac et Bazin- Malgras) qui proposaient des regroupements en zone rurale notamment. Cette organisation aurait pour effet que les écoles ainsi regroupées seraient sous l'autorité directe des chef·fes d'établissement des collèges. Le rapport prévoit également le transfert d'une partie des tâches administratives des directeur·trices aux collectivités.

Une autre piste serait la création d'un statut pour les directeur·trices de 10 classes et plus avec la création d'un corps spécifique et en conséquence, un recrutement sur concours.

Toutes ces propositions sont des pistes, et à l'heure d'écrire ces quelques lignes, rien de concret n'est sorti du cabinet de Blanquer pour avancer sur cette question.

Pour la CGT Educ'action, il s'agit d'un long et ancien serpent de mer, demandé par une partie de la profession qui pense pouvoir jouer aux chef·fes avec les collègues. Elle pense aussi pouvoir recevoir une sorte de reconnaissance de la part de sa hiérarchie, ce dont nous doutons. Le récent exemple de la création du corps des PsyEN nous montre bien qu'un corps ne résout rien, bien

au contraire. D'ailleurs, en parlant de hiérarchie, la CGT Educ'action estime que ces transformations fondamentales dans l'organisation des écoles vont avoir un impact retentissant sur les personnels d'inspection et les conseiller·ères pédagogiques, dont l'avenir questionne...

Pour le moment, la CGT Educ'action rappelle qu'une telle réforme n'est pas primordiale. **Ce qui est primordial, c'est de retisser un lien fort au sein des équipes et de travailler collectivement à la gestion des écoles.** La CGT Educ'action exige d'abord que les écoles aient des tailles humaines et ne dépassent pas 200 élèves, soit 10 classes. Elle exige une décharge de direction à disposition de l'ensemble de l'équipe pédagogique, des postes administratifs sous statut de la Fonction publique pour toutes les écoles et un conseil des maître·sses qui se réunit régulièrement en fonction des besoins. Notre idée est de partager un maximum le fonctionnement des écoles et de partager les prises de décisions, qu'elles soient pédagogiques ou administratives. C'est par ce biais que les écoles retrouveront leur fonctionnement harmonieux et non en ayant recours au management et pressions hiérarchiques venant de petites chef·fes.

**Fabienne CHABERT
& Jérôme SINOT**

**Créer
un statut de
directeur·trices
n'est pas la
solution
pour la CGT
Educ'action**

Métier

Attention, le mouvement départemental évolue, et ce n'est pas une bonne nouvelle !

Plusieurs choses vont changer dans les différentes phases de mutation, conformément à la note de service nationale publiée le 8 novembre et au décret sur la sécurisation juridique de la mobilité des personnels. Après nous avoir un temps amusés avec le mouvement inter-départemental, les représentant·es du ministère ont révélé le véritable motif de la refonte de cette note de service : s'attaquer au mouvement intra.

D'abord, les circulaires départementales du mouvement ne seront plus élaborées et étudiées en CAPD, mais en Comité Technique (CTSD) qui fixera désormais toutes les priorités légales du mouvement et donc les éléments de barème. La CGT Éduc'action est favorable à l'examen des éléments de barème en CTSD, mais elle pense, comme la plupart des autres organisations syndicales, que les circulaires doivent continuer d'être travaillées en CAPD, les élu·es de cette instance étant familiarisé·es avec ce genre de procédure.

La « sécurisation » de ces priorités légales, selon le jargon du ministère, implique que celles-ci sont désormais obligatoirement traitées avant toute autre chose. C'est ainsi que le rapprochement de conjoint·es devra être pris en compte dans le mouvement intra, alors que ce n'était le cas auparavant que dans très peu de départements.

D'autre part, la volonté ministérielle est claire : supprimer la deuxième partie du mouvement (les affectations provisoires). En voulant nommer un maximum de collègues à titre définitif, on va alourdir le travail des personnels administratifs des DSDEN, mettre la pression sur les CAPD pour qu'elles se tiennent le plus tard possible et rendre les affectations et vérifications très difficiles (car les informations sur les postes fractionnés par exemple ne seront pas connues).

Le ministère veut aussi que tou·tes les participant·es obligatoires au mouvement (stagiaires devenant néo-titulaires et collègues exerçant à titre provisoire) formulent, en plus des 30 vœux habituels, au moins un vœu géographique (commune, bassin) ou de type de poste (adjoint élémentaire, maternelle, ZIL, ASH, etc.). Cette obligation est catastrophique car elle peut maintenir des collègues pendant des années dans une zone ou un type de poste. Le plus inquiétant, c'est qu'en postulant sur un de ces vœux, on pourra être nommé·e à titre définitif sur des postes segmentés, sans les connaître exactement au moment de la publication du mouvement. Ces mesures et procédures existent déjà dans certains départements et tendent donc à être généralisées, ce qui n'est pas bon signe pour les personnels.

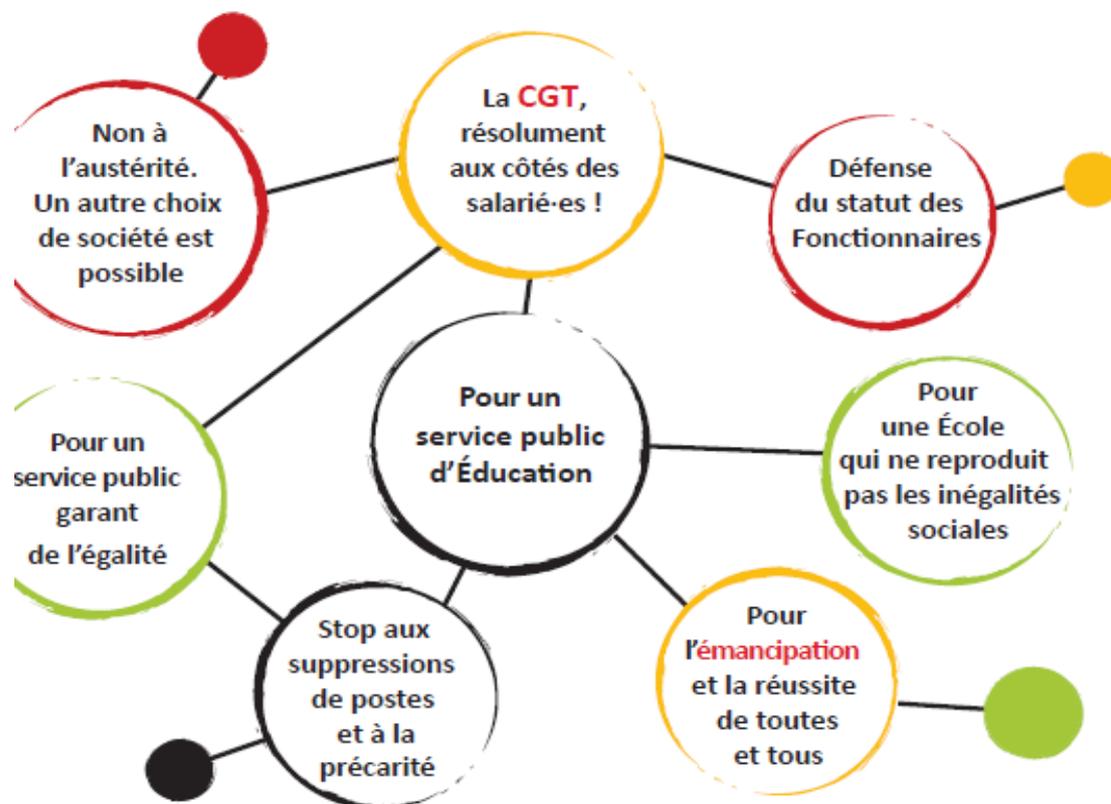
Toutes ces questions feront l'objet d'échanges entre la DASEN et les représentant·es du personnel en CTSD et un certain nombre de choses peuvent être atténuées. Cependant, la CGT Éduc'action pense qu'il **est important d'alerter sur ce nouveau mauvais coup du ministre Blanquer. Partout, nous serons attentif·ves au contenu des circulaires départementales du mouvement, et participerons à l'organisation de la riposte si besoin.**

Jean GRIMAL



*Affectations
paritaires,
respect des
vœux des
collègues:
la mise en
danger des
CAPD*

— FONCTION PUBLIQUE —
ma voix doit compter



Ce que veut la CGT Éduc'action :

- une réduction du temps de travail des enseignant-es et la déconnexion du temps élève (26h) du temps enseignant (18h+6h) ;
- un vrai cadrage du temps scolaire : temps hebdomadaire, alternance 7 à 8 semaines de classes-2 semaines de vacances ;
- une augmentation des moyens pour garantir l'existence de toutes les écoles publiques ;
- une baisse des effectifs dans toutes les classes (20 élèves par classe et 15 en éducation prioritaire) ;
- une revalorisation de l'enseignement adapté et spécialisé (et la fin du CAPPEI) ;
- une véritable formation initiale et continue ;
- la fin de la précarité des personnels (AVS, AESH...) par la création de métiers statutaires pour la prise en charge du handicap ;
- la garantie de la liberté pédagogique et la reconnaissance de notre professionnalisme ;

Ensemble, revendiquons :

- les programmes sont ambitieux, émancipateurs et laissent une plus grande liberté pédagogique ;
- les écoles sont à taille humaine et les classes à effectifs réduits ;
- des personnels spécialisés formés en nombre suffisant prennent en charge réellement la difficulté ou le handicap ;
- les enseignant-es ont les moyens de travailler collectivement ;
- le rôle du Conseil des Maître-esses est renforcé pour le fonctionnement des écoles avec des directeur-trices aidé-es par des personnels administratifs statutaires ;
- l'accompagnement des élèves en situation de handicap est assuré par des personnels formés, titulaires de la fonction publique avec la titularisation des AVS.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Les 5 étapes essentielles pour voter par internet

À PARTIR DU

**11
OCT.**



- Je saisis mon adresse de messagerie professionnelle
- Je crée mon mot de passe électeur à confirmer sur ma messagerie professionnelle

À PARTIR DU

**11
OCT.**



- Les listes électorales des scrutins auxquels je vote sont publiées sur mon espace électeur ou affichées par extraits dans les écoles, établissements et services

À PARTIR DU

**5
NOV.**



- Les professions de foi et les candidats sont consultables sur mon espace électeur pour chacun de mes scrutins

Comment je vote?

Tout est là!

Et je VOTE CGT Educ'ac-tion

ENTRE LE

**05
ET LE
13
NOV.**



- Ma notice de vote m'est remise en main propre, sur mon lieu de travail contre émargement, à mon adresse postale ou par mél
- Elle contient mon identifiant électeur

DU

**29
NOV. 10H
AU
06
DEC. 17H**

(HEURE DE PARIS)



- Je vote avec mon identifiant électeur et mon mot de passe électeur

Éducation prioritaire

Chronique d'une mort annoncée

Le ministre a annoncé le report de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire. Cette décision pourrait signifier la fin du « label » de l'éducation prioritaire.

Éducation prioritaire

Il y a URGENCE

De la maternelle au lycée.

Blanquer s'oppose à la labellisation estimant que « les familles aisées mettent en œuvre des stratégies de fuite des établissements classés éducation prioritaire dont la réputation est jugée négative ». Le ministre fait-il semblant d'ignorer que, label ou non, tout le monde connaît la réputation du collège ou de l'école du coin ? De plus, l'abandon de la carte scolaire a déjà renforcé un marché scolaire qui met les établissements en concurrence. En bout de chaîne, **ce sont toujours les mêmes qui trinquent : les élèves de milieux populaires qui resteront dans ces établissements paupérisés et les personnels de ces établissements.**

Cette disparition du « label » articulée au projet de « territorialisation des politiques éducatives » pousse vers la perte du cadre national laissant ainsi présager l'accroissement des inégalités éducatives entre régions.

Quelles annonces immédiates ?

Indemnité REP+ sous condition : la prime de 3000€ promise par Macron pendant sa campagne est en application depuis la rentrée 2018.

Une part fixe et une variable : 1000€ nets/an tout de suite à l'ensemble des personnels et 2 000€ pour 2019-2021 correspondant à une « prime de valorisation collective », portant sur un projet d'école ou d'établissement, avec des objectifs à atteindre. Une rémunération au mérite, collective, accordée arbitrairement par la hiérarchie... Le bonheur quoi !

Et les AED et les AESH ? toujours exclus de cette prime.

Pour le ministre, cette indemnité n'est pas censée reconnaître la difficulté d'exercice dans ces réseaux mais reste une « récompense », donc inégalement attribuée.

La CGT Éduc'action refuse toute forme de prime différenciée mettant les personnels en concurrence. En attendant, pour les écoles sorties de la carte prioritaire, les primes sont maintenues pour un an.

Au-delà de l'argent, la question des conditions de travail et d'apprentissage reste posée. Si elles sont souvent meilleures pour les CP-CE1 dédoublés, celles des autres classes se sont largement dégradées car les autres niveaux ont dû être réor-



(Suite page 9)

(Suite de la page 8)

ganisés entraînant des surcharges d'effectifs. Les écoles ont aussi dû revoir le partage des espaces de travail : deux classes dans la même salle, gros effectifs dans des salles aux dimensions non adaptées, disparition de salles dédiées... Le dédoublement a souvent supprimé la présence d'une maîtresse supplémentaire, perturbant les organisations pédagogiques réfléchies collectivement.

La CGT Educ'action revendique toujours :

- ⇒ le maintien d'une carte scolaire nationale, reposant sur des critères sociaux et géographiques clairs.
- ⇒ des moyens supplémentaires pour réduire réglementairement les effectifs en éducation prioritaire (15

élèves maximum/classe).

- ⇒ une éducation prioritaire qui va de la maternelle à la fin du lycée et donc le retour des lycées dans l'éducation prioritaire.
- ⇒ du temps de concertation intégré au temps de service entre pairs, au bénéfice de nos élèves.



Fiches de paye dématérialisée : vers le zéro papier ?

Nous en avons déjà parlé... Et donc voici le nouveau service sur lequel nous aurons désormais nos fiches de paie dématérialisées : <https://ensap.gouv.fr>

Ce service propose également des simulations précises de ce que nous percevrons à la retraite en fonction de la date que nous choisissons, ce qui devrait nous permettre de définir le meilleur moment. Ce service est accessible à toutes les collègues ayant plus de 45 ans.

L'accès aux fiches de paye est un service mis en place progressivement sur tout le territoire national par la Direction Générale des Finances publiques. Il vous appartient d'y créer dès maintenant votre espace avec votre numéro de sécurité sociale et le code IBAN mentionné sur le RIB du compte bancaire vous permettant de percevoir votre traitement. La mise en place se fait progressivement en voici le calendrier :

| | |
|------------------------------------|---|
| Déjà en place | Académies d'Amiens, Besançon, Bordeaux, Créteil, Dijon, Limoges, Nantes, Paris, Poitiers, Versailles |
| Mise en place au 1er décembre 2018 | Académies d'Aix-Marseille, Corse, Montpellier, Nancy-Metz, Nice, Orléans-Tours, Reims, Strasbourg, Toulouse |
| Mise en place au 1er janvier 2019 | Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Guadeloupe, Guyane, Lille, Lyon, Martinique, Rennes, Réunion, Rouen, |

RASED

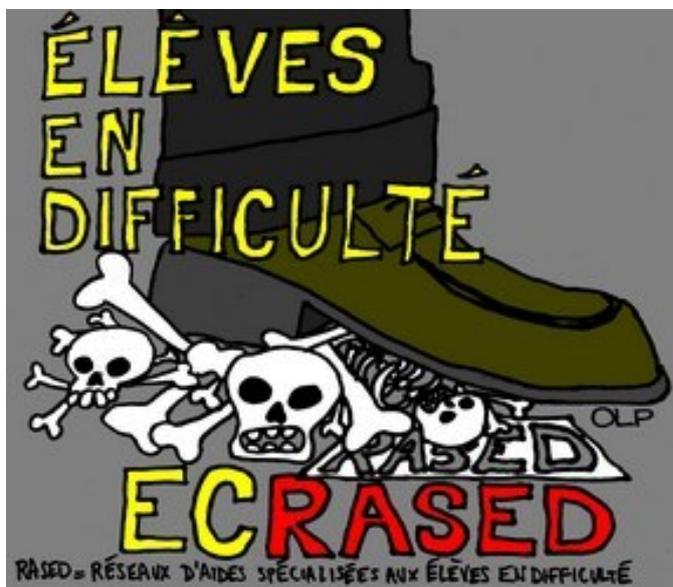
Le CAPPEI enterre les RASED : réagissons !

Le groupe de travail qui se tient au ministère au sujet du CAPPEI à la demande des organisations syndicales est plus que décevant.

Les représentant·es de l'administration (DGRH et DGESCO) n'ont aucune réponse à apporter à la plupart des questions des représentant·es des syndicats. En particulier, ils ne savent rien de ce qui se passe en réalité depuis un an dans les lieux de formation. Ils veulent ignorer la dérive vers le « tout handicap » qui marque les contenus des formations, en particulier celles qui relèvent de l'enseignement adapté.

Pire, ils revendiquent le changement de cap : la fiche ministérielle sur les tuteur·trices stipule que : « Il [le CAPPEI] remplace les formations prévues dans le cadre du CAPA-SH et le 2CA-SH : ces formations, séparant adaptation et handicap et structurées par option, ne correspondaient plus aux besoins des enseignants ni à la réalité des élèves. »

mateur·trices à la rééducation ont été écarté·es d'une manière ou d'une autre (à Poitiers par les IEN ASH), ou, partant à la retraite, n'ont pas été remplacé·es par des semblables (Bordeaux) ou encore ont vu le nombre de stagiaires dont ils ont la responsabilité considérablement restreint (Paris) ;



La CGT Éduc'action a pu faire divers constats :

- ◆ dans de nombreux lieux de formation (Lyon, Cergy, Grenoble...) la tendance est à la fusion des deux dominantes du parcours « enseigner en RASED » ;
- ◆ dans de nombreux lieux de formation, les anciens for-

- ◆ il n'y a plus de formation à la rééducation pour les académies de Versailles, Bordeaux, Rennes, sans parler d'Aix-Marseille.
- ◆ de même, un certain nombre de tuteur·trices ont été écarté·es, ou on leur a demandé de prendre en charge des stagiaires de l'autre dominante (Lyon) ;
- ◆ dans un nombre croissant de circonscription, les stagiaires maître·sses d'adaptation sont contraint·es de faire exclusivement de la co-intervention ;
- ◆ dans certaines académies où la formation à la dominante « aide relationnelle » n'existe pas, on tente de contraindre les stagiaires à choisir l'autre dominante « aide pédagogique » ;
- ◆ les résultats de la certification, dans les endroits où on les connaît, sont extrêmement mauvais.

(Suite de la page 10)

Le ministre Blanquer s'est pourtant prononcé à plusieurs reprises contre la médicalisation de l'échec scolaire. Pourtant, même s'il n'a pas choisi de justifier la croisade qu'ont menée ses prédécesseurs contre l'enseignement adapté, il ferme les yeux et laisse se multiplier les pressions contre les formateur·trices et tuteur·trices rééducateur·trices ou contre les choix pédagogiques des stagiaires maître·sses d'adaptation.

Nous sommes à la croisée des chemins ; il s'agit désormais de sauver un métier, et même de sauver les métiers du RASED. Car s'il y va de la survie des rééducateur·trices, les maître·sses d'adaptation sont également menacés et le ministre n'hésite pas à dire que les psychologues scolaires sont des gens utiles, mais qu'il ne prône pas le fétichisme des dispositifs : les Psyen oui, mais pas forcément dans les RASED...

Dans ce cadre, **la CGT Educ'action appelle à la résistance et exige :**

- ◆ que les deux dominantes du parcours « enseigner en RASED » soient clairement séparées dans tous les lieux de formation ;
- ◆ que, partout où la formation à la rééducation existe ou peut exister parce que des formateur·trices existent, il n'y ait aucun empêchement ni de la hiérarchie, ni des directions d'ESPE à ce qu'elle se mette en place ;
- ◆ que les pressions pour que les maître·sses d'adaptation stagiaires ou titulaires pratiquent exclusivement la co-intervention en classe cessent ;
- ◆ que le ministère mette enfin



son nez dans les formations dispensées et produise une étude qualitative de la réalité.

La formation qui mène au nouveau diplôme est d'autant plus catastrophique que, des échos que nous avons, les premiers résultats sont loin d'être satisfaisants ; à peine le tiers des candidat·es est validé dans certaines académies, quel que soit le parcours. Comme quoi, l'invention par le cabinet de la ministre Vallaud-Belkacem d'une formation ne correspondant à rien semble se heurter à la réalité.

C'est pourquoi, **pour sauver ce qui peut l'être, la CGT Educ'action remet en cause l'existence même du CAPPEI et demande son abrogation et le retour au CAPA-SH.**

Jean GRIMAL

Dans ce cadre, la CGT Educ'action agit au sein du Collectif national RASED pour changer les choses et être audible auprès du ministère. Le collectif vient d'ailleurs d'émettre un communiqué de presse reprenant un certain nombre de questions que nous soulevons.

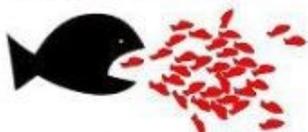
À lire ICI...

<http://cgteducation1d.ouvaton.org/COMMUNIQUE-DE-PRESSE-Danger-Vers-la-disparition-des-metiers-de-l-adaptation>

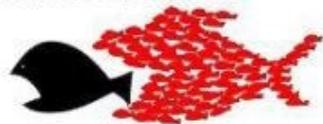
Élections professionnelles

Les AESH et les AVS en contrats aidé votent aussi en décembre !

SANS LA CGT



AVEC LA CGT



RAPPEL : pour activer sa boîte, il faut se connecter à son **Espace électeur** à partir de la messagerie professionnelle à l'aide de son NUMEN. Vous recevez en effet un mel de confirmation pour activer cet espace. Ensuite, il faut créer son mot de passe.

ATTENTION : Si vous n'avez pas d'adresse académique ou que vous ne la connaissez pas, idem pour le NUMEN (nécessaires pour activer): prenez contact avec votre assistance académique :

<http://www.education.gouv.fr/cid22613/elections-professionnelles.html#Messagerie-pro> ou le service de ressources humaines de votre établissement ou inspection académique.

Normalement, la notice de vote vous a été remise en mains propres, par courrier directement à votre domicile ou à la DSDEN. Si tel n'est pas le cas, il faut le signaler à l'Inspection ou l'établissement ou en vous connectant à votre Espace électeur AVANT le 5 décembre 17H pour qu'un identifiant soit réinitialisé.

RAPPEL : vous votez 3 fois :

Au CTM (Comité technique ministériel) : organisation du service public de l'Éducation (gestion des moyens, hygiène et sécurité, règles statutaires, formation...);

Au CTA (Comité Technique Académique) : déclinaison du CTM au niveau du Rectorat ;

A la CCP (Comité Consultatif Paritaire) : situations individuelles des Aesh, Aed relatives aux contrats, grilles indiciaires

**Il est obligatoire d'avoir au moins 3 mois d'ancienneté.*

Retrouvez-nous sur Internet :

<http://www.cgteduc.fr/>

<http://cgteducation1d.ouvaton.org/>

— ma voix doit compter —



À remettre à un-e militant-e CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous
CGT Éduc'action 263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL cedex

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) Prénom

Adresse personnelle

Code postal Localité

Tél Mél@.....

Département d'exercice :

Pour me syndiquer en ligne, je clique [ici](#).



des femmes et des hommes
artisans du quotidien

#LE6DÉCEMBREJEVOTECGT